

ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'UNIVERSITE DE MESSINE – ITALIE
ET
L'UNIVERSITE LUMIERE DE BUJUMBURA - BURUNDI

Le Prof. Francesco Tomasello, Recteur de l'Université de Messine, au nom et pour compte de la même Université, en conformité avec les attributions qui entrent dans ses compétences, à raison de la charge occupée;

et le Prof. Gérard Nkuzimana, Recteur/Président de l'Université Lumière de Bujumbura au nom et pour compte de la même Université, en conformité avec les attributions qui entrent dans ses compétences, à raison de la charge occupée;

conviennent

Article 1

L'accord présent a l'objectif d'établir les conditions générales de coopération culturelle, scientifique et didactique entre l'Université de Messine et l'Université de l'Université Lumière de Bujumbura, avec le but d'établir et consolider les rapports culturels et d'amitié entre les deux Universités et les deux Pays.

Article 2

Cet accord général pourra se développer dans les divers secteurs d'intérêt commun avec des protocoles exécutifs où on définira l'objet de la coopération scientifique/didactique, les modalités de son déroulement, les ressources financières, les responsabilités, les résultats attendus. Chaque Université désignera un responsable de projet.

Article 3

La collaboration entre les deux Universités prévoit la réalisation conjointe et coordonnée de programmes de recherche et/ou d'enseignement.

Elle se concrétisera en:

- Echanges d'étudiants, chercheurs, professeurs, personnel technique et administratif;
- Projets de recherche;
- Echanges d'information, publications scientifiques et documentation;
- Initiatives communes, séminaires, conférences, etc..

Article 4

Pour la réalisation des buts susmentionnés les Universités s'engagent à trouver les moyens financiers nécessaires conformément aux lois des pays respectifs.

Article 5

Le présent accord rédigé en français et en italien a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les Présidents des deux Universités qu'avec l'approbation des Autorités Académiques compétentes.

L'Université qui entendra se retirer du présent accord devra préavisier par communication écrite avant au moins 3 mois.

Le présent accord pourra être renouvelé tacitement pour une période de trois ans.

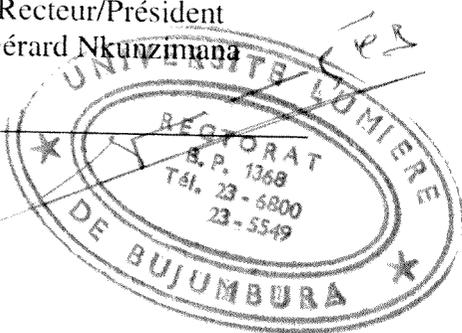
Chaque modification du présent accord demande l'approbation écrite des deux Universités.

Date le 19 juillet 2012

Date _____

Pour l'Université Lumière de Bujumbura
Le Recteur/Président
Prof. Gérard Nkunzimana

Pour l'Université de Messine
Le Recteur/Président
Prof. Francesco Tomasello





Università degli Studi di Messina	
Prot. N.	39191
Del.	09/07/2012
Tit./Cl.	111/12 - Partenza

Università degli Studi di Messina

A S.E. Ambassadeur de
la République du Burundi en Italie
Piazzale Clodio
Via Enrico Accinni 63 Scala b int. 10
00195 Roma

A Mr Recteur
de l'Université Lumière de
Bujumbura, République du Burundi

Objet: Accord de coopération entre l' Université de Messine et l'Université Lumière de Bujumbura. République du Burundi

Je, soussigné prof. Francesco Tomasello, Recteur de l'Université de Messine j'ai le plaisir de bien vouloir accepter la requête n° 10194 datée 20 février 2012, dont vous trouverez copie ci-jointe, envoyée chez notre Institution par l'Ambassadeur de la République du Burundi en Italie S. E. Mr Renovat NDAYRUKIYE, visant à créer une collaboration mutuelle dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

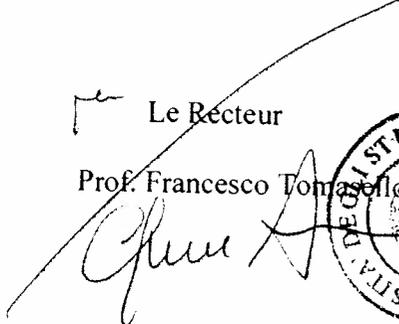
L'Université de Messine située dans une position stratégique au centre de la zone euro-méditerranéenne a déjà instauré des rapports de collaboration avec les pays du continent africain, comme la République du Congo, la République de la Côte d'Ivoire et les Pays du Maghreb.

Si vous, en votre qualité de Recteur, seriez intéressé à formaliser la coopération entre nos Universités par la signature de l'accord-cadre annexé, dans les deux versions italienne et française, nôtres Autorités Académiques procéderont à l'approbation des actes et à envoyer une copie signée à votre Institution.

Dans l'espoir de futurs accords de coopération fructueux dans des domaines spécifiques d'intérêt commun, s'il vous plaît accepter, Monsieur le Recteur Magnifique, les assurances de ma très sincère estime.

Le Recteur

Prof. Francesco Tomasello



RPA
Dott.ssa Grazia De Iuzza



Università di Messina -Piazza Pugliatti, 1- 98122 Messina tel: 090 6768942 email: rettorato@unime.it





Università degli Studi di Messina	
Prot. N.	38/181
Del	09/07/2012
Tit./Cl.	111/12 - Partenza

Università degli Studi di Messina

A S.E. Ambasciatore della
la Repubblica del Burundi in Italia
Piazzale Clodio
Via Enrico Accinni 63 Scala b int. 10
00195 Roma

Al Rettore dell'Université Lumière di
di Bujumbura
SEDE

Oggetto: Trasmissione copia dell'Accordo di cooperazione tra l'Università di Messina e l'Université Lumière di Bujumbura, Burundi.

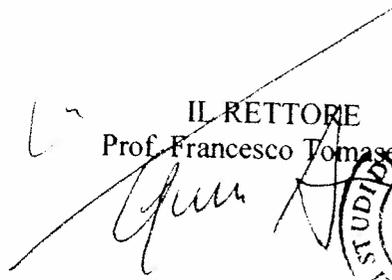
Io sottoscritto prof. Francesco Tomasello, Rettore dell'Università di Messina ho il piacere di aderire alla richiesta dell'Ambasciatore della Repubblica del Burundi in Italia S. E. Mr Renovat NDAYRUKIYE, pervenuta con lettera prot. nr. 10194 del 20.02.2012, che si allega in copia, tesa ad istaurare reciproci rapporti di collaborazione ne campo della ricerca , didattica ed alta formazione.

L'Università di Messina collocata in una posizione strategica al centro dell' area euromediterranea ha già avviato rapporti di collaborazione con i Paesi del Continente africano, quali il Congo, la Costa d'Avorio e i Paesi del Maghreb.

Ove la Magnificenza Vostra darà la disponibilità alla firma dell'accordo di scambio e di cooperazione tra le nostre università, con la sottoscrizione dell'accordo quadro allegato, nelle due versioni italiana e francese, le nostre Autorità Accademiche procederanno all'approvazione degli atti ed ad inviarme copia formale alle SS.VV.

Nella certezza di futuri proficui accordi di cooperazione internazionale in campi specifici di comune interesse, Vogliate gradire l'espressione della mia stima più sincera.

IL RETTORE
Prof. Francesco Tomasello



RPA
dott.ssa Grazia De Tuzza



Università di Messina -Piazza Pugliatti , 1- 98122 Messina tel : 090 6768942 email rettorato@unime.it



REPUBLICQUE DU BURUNDI

Prot. 10134 del
20/02/2012

Rome, le 16/ 02 /2012



Ambassade de la République du Burundi

en Italie

AL Magnifico Rettore
Dell'Università di Messina
Piazza Salvatore Pugliatti 1
98100 Messina

N°204.02.14/043 /RE/2012

Magnifico Rettore,

Nella mia qualità di Ambasciatore dello Stato del Burundi, Le scrivo per invitarLa, nella sede in cui Lei riterrà opportuno, a discutere su una possibile forma di collaborazione didattica, scientifica e culturale tra il Paese che ho l'onore di rappresentare e l'Italia.

Sono venuto a conoscenza che l'Università che Lei dirige, la prestigiosa Università di Messina, è molto attiva nell'ambito della cooperazione internazionale, con particolare attenzione ai Paesi dell'Africa grazie ad accordi internazionali con i Paesi del Maghreb, la Repubblica della Costa d'Avorio e l'attivazione di borse di studio di specializzazione medica con studenti del Congo.

Ove Lei, nella sua qualità di Rettore, fosse interessato alla stipula di un accordo di cooperazione e volesse consentire la possibilità di una formazione universitaria e/o postuniversitaria di eccellenza in particolare nell'ambito medico e negli altri eventuali ambiti, anche di studenti del Burundi presso la Sua Università, La prego di volermi contattare al seguente indirizzo indicato.

Nella speranza di leggerLa presto, La prego di gradire i miei più cordiali saluti.

Rénovat NDAYIRUKIYE.
* Ambassadeur.

PIAZZALE CLODIO, VIA ENRICO ACCINNI 63, SCALA B, INT. 10, 00195 Roma – Tel : 06.36381511 – Fax 06.36381171- e-mail:
rndayirukiye@yahoo.fr

CP

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Rome, le 17/02/2012



Ambassade de la République du Burundi

en Italie

A Mr le Recteur Magnifique
de l'Université de Messine
Piazza Salvatore Pugliatti 1
98100Messine

OBJET : Recherche de coopération en matière éducative
entre l'université de Messine et le Burundi

N°204.02.14/043 /RE/2012

Mr le Recteur Magnifique de l'Université de Messine,

En notre qualité d'Ambassadeur de l'État du Burundi, nous vous écrivons pour vous inviter, chez notre Ambassade ou à l'endroit où vous le jugerez plus approprié, pour discuter à propos d'une forme possible de la coopération éducative, scientifique et culturelle entre le Burundi, pays que nous avons l'honneur de représenter en Italie et votre Université.

Nous avons, en effet, appris de nos concitoyens que vous dirigez la prestigieuse Université de Messine. Cette Université est très active dans la coopération internationale; avec une attention particulière aux pays africains par des accords internationaux avec les pays du Maghreb, de la République de la Côte-d'Ivoire et l'activation des bourses à des étudiants congolais qui poursuivent une spécialisation dans la Faculté de Médecine.

Si vous, en votre qualité de Recteur Magnifique, seriez intéressé par la signature d'un accord de coopération qui donnerait aux étudiants en provenance du Burundi la possibilité de poursuivre dans votre Université un enseignement universitaire de troisième cycle ou d'excellence; en particulier dans les domaines médicaux ou dans d'autres domaines; nous vous prions, Mr le Recteur Magnifique, de vouloir nous contacter à l'adresse en bas cité.

En attendant une réponse positive envers notre requête; nous vous prions, Mr. Le Recteur Magnifique, d'agréer nos salutations les plus cordiales.

S.E. Mr Rénovat NDAYIRUKIYE.

L'Ambassadeur du Burundi auprès du Gouvernement italien.

PIAZZALE CLODIO, VIA ENRICO ACCINNI 63, SCALA B, INT. 10, 00195 Roma – Tel : 06.36381511 – Fax
06.36381171- e-mail: rndayirukiye@yahoo.fr

18